



TARIFS 2019

Au départ de votre ponton



Notre flotte :

- ❖ **3 LOUNGE BOATS** / Bateau terrasse Southland, 7m60, 250CV – 12 passagers maximum. Idéal pour les apéritifs sur l'eau, la découverte et le confort.
- ❖ **EXCURSIONS EXCLUSIVES SUR LAC D'ANNECY** – Mars à Novembre

TOUR DU LAC D'ANNECY - 1h

En bateau privatisé

- 180 € jusqu'à 4 passagers
- 220 € de 5 à 12 passagers

BALADE DECOUVERTE - 1h30

En bateau privatisé

- 240 € jusqu'à 4 passagers
- 290 € de 5 à 12 passagers

ANNECY LAKE SAFARI - 2h

Votre excursion à la découverte des trésors du lac d'Anancy

En bateau privatisé

- 290 € jusqu'à 4 passagers
- 380 € de 5 à 12 passagers
- Heure supplémentaire : + 150 €

APERITIFS & COCKTAILS SUR LES BATEAUX

Brunch - Apéritif au lagon - Sunset Apéritif

- Préparez votre apéritif ou faites appel à notre service catering (min 4 pers – 72 h à l'avance)
- 25 €/p pour la formule apéritive, 55 €/p pour la formule apéritif + cocktail dinatoire

- ❖ **TRANSFERTS PRIVÉS** – Mars à Novembre

Fini les embouteillages : prenez le bateau ! Retour après 23h : supplément de 60€.
*Tarifs € par trajet, **base de 4 passagers.***

TARIFS	jusqu'à 4 passagers	de 5 à 12 passagers
Anancy - Sevrier - Menthon-Veyrier - Saint jorioz	80	110
Duingt - Talloires - Angon	90	120
Bout du lac	100	140

- ❖ **RESERVATION** par téléphone ou mail au moins 24h avant – Le jour J selon les disponibilités.

Infos & résas : 06.12.43.10.87 // 06.28.05.74.87 ou info@water-taxi.fr

Conditions générales de vente

Water Taxi, Société ANENCA SARL
Immatriculation au registre des Métiers - RCS n° 514357995
3621 route d'Albertville - 74320 Sevrier
Assurance RC Pro Helvetia 4634333

Art 1: Vous pouvez réserver une croisière, le Bateau taxi, et toutes autres prestations par téléphone, email ou courrier.

Art 2: Pour réserver une croisière, le Bateau Taxi et toutes autres prestations vous devez remplir le formulaire de réservation accompagné du versement d'un acompte de 50% de la prestation choisie. La réservation sera considérée comme acceptée suite à l'envoi de la confirmation de réservation par WATER TAXI. Tout passager signant un contrat au nom d'un groupe de personnes déclare et garanti qu'il est autorisé à le faire par ces personnes.

Art 3: Le prix de la croisière, et toutes autres prestations doivent être réglées en EUROS. Le solde de la prestation doit nous parvenir au maximum le jour du départ.

Art 4: Le tarif n'incluant pas les assurances personnelles, bagages et annulation de voyage, nous recommandons à nos passagers de vérifier auprès de leur assureur que leurs contrats couvrent ces risques.

Art 5: En cas d'annulation, notifié par écrit, faite par le client, les indemnités dues par les clients sont les suivantes:- plus de 90 jours avant le départ, la prestation sera remboursée moins une charge administrative de 150 EUROS.- de 89 à 60 jours avant le départ, 30% du montant de la prestation sera dû avec un minimum de 150 €- moins de 60 jours avant le départ, le remboursement sera effectué moins une charge administrative de 150 EUROS, seulement si la prestation est relouée.

Art 6: Nous nous réservons le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire en fonction de circonstances imprévues comme mauvaise météo, arrêt de la navigation par les autorités, pannes des ouvrages et autres. La durée du trajet est donnée à titre indicatif, elle peut donc varier. Nos prestations seront confirmées au plus tôt dans les 4 jours précédents, dès que nous disposons d'un bulletin météorologique favorable et fiable. La responsabilité du transporteur maritime est régie par la loi du 18 Juin 1966, modifiée par celle du 21 Décembre 1979, du 23 Décembre 1986 et du 1er Décembre 1988 ; elle ne saurait être engagée en cas de modification d'horaire ou suppression de départs pour cause de force majeure fortuite ou autre. Bien sûr nous nous engageons à informer nos passagers aussitôt que possible dans ces cas là.

Art 7: WATER TAXI se réserve le droit de refuser une réservation sans avoir à justifier son refus. La montée à bord des enfants est sous l'entière responsabilité des parents ou de la personne l'accompagnant, le port du gilet est obligatoire.

Art 8: Pour le confort et la sécurité il est interdit de fumer sur le bateau.

Art 9: En réservant une prestation, nos passagers reconnaissent l'existence de risque en voyageant par bateau, mais non limités, glissade, chute, blessure, décès ou dommages personnels. Les passagers reconnaissent que WATER TAXI n'est pas responsable en cas de blessures, maladies, décès ou perte d'objets personnels. La baignade est autorisée durant les escales, sous votre seule responsabilité. En aucun cas le prêt de matériel de baignade ne peut être assimilé à une activité nautique encadrée.

Art 10: Le prix de la prestation est calculé par passager ou par trajet dans ce cas, le coût total de la prestation sera réparti entre les passagers. Chaque destination représente un aller-retour pour le bateau qui doit revenir à son port d'attache.

Art 11: Toutes les prestations ont un coût fixe commun incluant la préparation puis le rangement du bateau et les manœuvres portuaires. C'est ce qui explique que les tarifs ne sont pas proportionnels aux distances parcourues. De plus nos prix sont liés à la variation du coût du carburant.